

Le San Mya Infos
Compte-rendu du Conseil Municipal
Mardi 3 novembre 2026

Etaient présents :

Sébastien DESHAYES - Valérie DA FONTE – Robin FORISSIER - Claudine FARGIER
Cédric BECKER – Anthony TISSEUR - Claudine CHOLLET-GRANJON
Michel FAURE - Tom HEBBAZ - Cédric NICLOU
Marie-Anick NICLOU - Élodie PADET – Sophie ROUCHON

Absents et excusés :
Antoine MAGAT : pouvoir donné à Sébastien DESHAYES
Brigitte ROLLAND : pouvoir donné à Marie-Anick NICLOU

À l'ordre du jour :

- **Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal**
- **Demande de subvention auprès du Département au titre de l'enveloppe voirie 2027**
- **Tarifs communaux 2027**
- **Approbation du RPQS de l'assainissement pour l'année 2025**
- **Abrogation délibération portant désignation des membres de la commission d'appel d'offres et création d'une commission communale des travaux et des marchés**
- **Convention avec le Département de la Loire concernant l'intégration de la bibliothèque communale à la plateforme SYRTIS**
- **Adhésion au service de remplacement des secrétaires de mairie proposé par la Communauté de Communes de Forez-Est**
- **Modification du règlement de location de la salle d'animation et placement de l'activité de location des salles aménagées sous le régime de la franchise en base.**
- **Questions diverses**



Le vendredi 29 janvier 2027
à 19 heures à la Halle des Sports



AGENDA agenda

Jeudi 12 novembre à 13 h 30

- Marche pour tous.
  Rendez-vous sur le parking à l'entrée du Bourg

Samedi 14 novembre à 12 heures à la salle d'animation

- Repas des aînés

Samedi 28 novembre

- Marché de Noël organisé par le Comité d'animation

Jeudi 10 décembre à 13 h 30

- Marche pour tous.
  Rendez-vous sur le parking à l'entrée du Bourg

Mardi 15 décembre à 20 heures

- Conseil Municipal







Le procès-verbal de la dernière séance a été approuvé à l'unanimité.

Demande de subvention auprès du Département au titre de l'enveloppe voirie 2027

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, informe le Conseil municipal du lancement du programme annuel de travaux de voirie. La commission voirie propose la réfection du chemin de Fonfarlan (parties 1 et 2) ainsi que du chemin de la Conche (partie 3).

Le montant prévisionnel du programme voirie 2027 s'élève à 110 720,80 € HT, soit 132 864,96 € TTC. Compte tenu de l'importance de cet investissement, le Département de la Loire pourrait apporter un soutien financier au titre de l'enveloppe voirie 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès du Département de la Loire au titre de l'enveloppe voirie 2027.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 110 720,80 € HT, soit 132 864,96 € TTC.

Tarifs communaux 2027

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, indique aux conseillers municipaux qu'il convient comme chaque année d'actualiser les tarifs communaux. Cependant, il a été décidé de ne pas augmenter les tarifs pour le droit de place au petit marché, les vendeurs ambulants, le déneigement, les concessions cimetière…

Il est proposé de maintenir inchangés les tarifs de location des salles pour l'année à venir, tout en révisant le mode de facturation des charges.

Il suggère de distinguer :

- des charges fixes (eau, électricité, consommables, temps de nettoyage et d'état des lieux, etc.), applicables toute l'année.
- des charges de chauffage, facturées uniquement durant les périodes où le chauffage est effectivement utilisé.

Il précise également qu'un tarif préférentiel continuera d'être accordé aux habitants de la commune pour la location des salles.

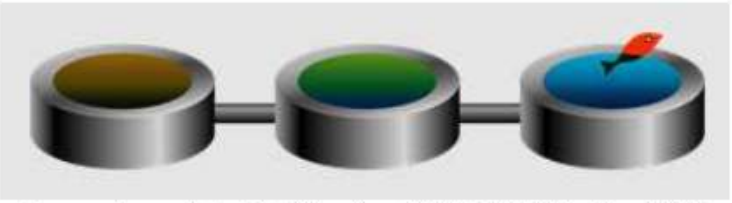
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de valider ces différents tarifs 2027.

Tarifs 2027 pour les habitants de la commune

	Location	Charges fixes	Charges de chauffage	Caution
Salle du rez-de-chaussée avec cuisine	150 €	30 €	50 €	500 €
Salle des fêtes avec cuisine	300 €	45 €	80 €	1 200 €
Les 2 salles avec cuisine	400 €	75 €	125 €	1 200 €



Approbation du RPQS de l'assainissement 2025



Madame Élodie PADET, élue, en charge de l'assainissement, présente à l'assemblée délibérante le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif, rédigé par la commune de Saint-Médard-en-Forez au titre de l'année 2025. Le nombre d'abonnements a diminué de trois, tandis que le volume est passé de 21 522 m³ en 2024 à 22 822 m³ en 2025. Le réseau de collecte des eaux usées s'étend sur 9,7 km. Des travaux de renouvellement des collecteurs d'assainissement aux lieudits les Sagnes, La Proute, La Baronnière et Feytibout, ont été réalisés en 2025.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de tous les termes du rapport et après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le rapport annuel 2025 de la commune de Saint-Médard-en-Forez sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Abrogation délibération portant désignation des membres de la commission d'appel d'offres et création d'une commission communale des travaux et des marchés



Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, indique au conseil municipal la nécessité de remplacer la commission d'appel d'offres précédemment instituée par une commission communale consultative des travaux et des marchés. Il indique que cette instance aura pour mission d'examiner les devis, les projets de travaux, les offres des entreprises et d'assurer le suivi des opérations communales, tout en formulant des avis consultatifs destinés à éclairer les décisions de la commune.

Il précise qu'il est proposé :

- d'abroger la délibération n° 2026-08 portant désignation des membres de la commission d'appel d'offres, sans préjudice de la constitution d'une commission d'appel d'offres lorsque celle-ci est légalement obligatoire ;
- de créer une commission communale consultative dénommée « Commission des travaux et des marchés », chargée notamment de l'examen des devis et offres, de l'étude des projets de travaux, de l'analyse comparative des propositions reçues, du suivi des chantiers et de la formulation d'avis et propositions d'amélioration ;
- de fixer sa composition à six membres, le Maire étant président de droit, et d'y désigner M. Sébastien DESHAYES, Mme Valérie DA FONTE, Mme Sophie ROUCHON, M. Michel FAURE, M. Tom HEBBAZ et M. Antoine MAGAT ;
- de prévoir que la commission se réunira à l'initiative du Maire selon les besoins de la commune, établira un compte rendu de ses travaux et exercera uniquement un rôle consultatif, sans se substituer à la commission d'appel d'offres lorsque son intervention est requise par la réglementation ;
- de charger le Maire de l'exécution de la présente délibération et de l'accomplissement des formalités de publicité et de transmission applicables.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'abrogation de la délibération n° 2026-08, la création de la Commission des travaux et des marchés, sa composition et ses modalités de fonctionnement, et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Convention avec le Département de la Loire concernant l'intégration de la bibliothèque communale à la plateforme SYRTIS



Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, présente le projet de convention proposé par le Département de la Loire visant à intégrer la bibliothèque communale à la plateforme documentaire mutualisée Syrtis. Il indique que cette intégration permettra de bénéficier d'un outil partagé de gestion des collections, de faciliter les échanges documentaires avec la Médiathèque départementale, d'accéder aux ressources du réseau départemental, notamment à la Médiathèque Numérique de la Loire, et de garantir l'harmonisation des données bibliographiques au sein du réseau de lecture publique. Il précise que la convention est conclue jusqu'en octobre 2027 et propose de l'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention d'intégration de la bibliothèque communale à la plateforme Syrtis et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Adhésion au service de remplacement des secrétaires de mairie proposé par la Communauté de Communes de Forez-Est

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, expose la nouvelle convention proposée par la Communauté de communes de Forez-Est relative à la mise à disposition du service de remplacement des secrétaires généraux de mairie. Il indique que ce dispositif de mutualisation permettra à la commune de bénéficier, en cas de besoin, du service intercommunal de remplacement selon les modalités définies par la convention. Il propose en conséquence d'approuver cette convention et de l'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention de mise à disposition du service de remplacement des secrétaires généraux de mairie et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Modification du règlement de location de la salle d'animation et placement de l'activité de location de salles aménagées sous le régime de la franchise en base

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, expose la nécessité de mettre à jour le règlement intérieur des salles d'animation communales afin d'adapter les conditions de réservation, de location et d'utilisation des locaux. Il précise que ce nouveau règlement tient compte de l'évolution des modalités de paiement des recettes publiques et prévoit notamment **le versement d'un acompte lors de la réservation, le règlement du solde de la location ainsi que des éventuelles charges complémentaires sur présentation d'un avis des sommes à payer émis par le comptable public, aucun paiement ne pouvant être effectué directement en mairie.** Il rappelle également les conditions de dépôt et de restitution de la caution.

Par ailleurs, afin de simplifier la gestion administrative et comptable du service, il propose de placer l'activité de location des salles aménagées sous le régime de la franchise en base de TVA, compte tenu du niveau de recettes constaté. Le nouveau règlement entrerait en vigueur au 1er janvier 2027.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le placement de l'activité de location des salles aménagées sous le régime de la franchise en base de TVA, le nouveau règlement intérieur de location des salles d'animation communales et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Inscription des enfants à faire auprès de la Mairie et de l'école « Les clés de demain »

Pour rappel, la direction de l'école est assurée par Mme GRANJON qui ne dispose plus de jour de décharge. Les rendez-vous devront donc être pris pendant la pause méridienne ou le soir après la classe.

Les parents d'enfants nés en 2024 peuvent dès à présent, entreprendre les démarches d'inscription auprès de la mairie et de l'école.

Comment faire ?

1. Se rendre en mairie afin de retirer la fiche « Certificat d'inscription scolaire ».
2. Compléter cette fiche et la retourner en mairie, accompagnée des pièces justificatives demandées (livret de famille ; justificatif de domicile ; jugement de divorce, le cas échéant).
3. Le certificat sera ensuite soumis à la signature de Monsieur le Maire.
4. Une fois le certificat signé et remis par la mairie, prendre contact avec la direction de l'école afin de convenir d'un rendez-vous pour finaliser l'inscription de l'enfant. Adresse : 31 rue de l'École, 42330 Saint-Médard-en-Forez
   Téléphone : 04 77 94 06 58

Simulation de CPEB (contribution progressive à l'effort budgétaire) réalisée par SELDON Finances

1. La CPEB – Contribution progressive à l'effort budgétaire
   La CPEB est une contribution demandée aux collectivités territoriales pour participer à l'effort de redressement des finances publiques de l'État. Elle est calculée en fonction de critères financiers propres à chaque commune, afin de répartir l'effort demandé.
   Pour Saint-Médard-en-Forez, la contribution estimée pour 2027 est de 6 400 €.
2. La CNRACL – Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales
   La CNRACL est le régime de retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers qui en relèvent. Les communes employant des agents titulaires doivent verser des cotisations patronales à cette caisse pour financer les retraites. L'augmentation du taux de cotisation patronale entraîne donc une dépense supplémentaire obligatoire pour notre commune.
   Pour Saint-Médard-en-Forez, le surcoût estimé en 2027 est de 3 235 €.
3. Le DILICO – Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales
   Le DILICO est un mécanisme mis en place par l'État pour faire contribuer certaines collectivités à l'effort de redressement des finances publiques. Il consiste à prélever une partie de leurs ressources fiscales, avec un mécanisme de reversement ultérieur prévu par les textes.
   Pour Saint-Médard-en-Forez, aucune perte de recettes n'est annoncée à ce titre pour 2027 : 0 €.
4. Conséquences sur le budget communal 2027
   « Une charge supplémentaire de 9 635 € pour notre commune en 2027. Il s'agit de dépenses et prélèvements qui s'imposent à nous, sans amélioration supplémentaire des services rendus à nos administrés. Cette somme représente autant de moyens financiers que nous ne pourrons pas consacrer à nos équipements, à nos investissements ou au fonctionnement de nos services municipaux », souligne **Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES**.





FLASH INFO



Nos poubelles tirent la sonnette d'alarme
Trop d'erreurs de tri sont constatées dans notre commune

« Une analyse du contenu des bacs jaunes de la commune révèle que **29 % des déchets déposés ne sont pas conformes**, soit près d'un déchet sur trois. **Nos déchets ne respectent pas les consignes de tri**.

Parmi les erreurs de tri relevées, on trouve :

- des objets plastiques non recyclables et divers déchets ;
- des ordures ménagères et déchets alimentaires ;
- du papier déchiqueté et de très petits déchets ;
- des emballages emboîtés les uns dans les autres ;
- des textiles, du verre, des appareils électriques ou encore des emballages non vidés.

👉 **Pour être recyclés, les emballages doivent être déposés vides et séparés les uns des autres.**

✅ Bien trier, c'est préserver l'environnement, améliorer le recyclage et limiter les coûts de traitement pour la collectivité.

Merci à chacun pour sa vigilance et son engagement pour un village plus propre ! ♻️



Ce ne sont pas des emballages !!!












LA TABLE DES MOULINS
Menu de Noël
À EMPORTER
Des saveurs pour un Noël inoubliable !
Entrée
Foie gras torchon rhum vanille et son chutney figue pomme verte ..... 14,80 € les 100g
Saumon gravelax aux agrumes et aneth ..... 8,60 € les 100g
Terrine de porc maison à la châtaigne ..... 12,20 € les 100g
Plat
Suprême de pintade rôti sauce forestière ..... 26,00 €
Joue de bœuf confite à la bière , thym et citron ..... 24,00 €
Filet de truite crème citron et baies roses ..... 24,00 €
Carry de crevettes au combava ..... 24,00 €
Tous nos plats sont vendu avec les accompagnements suivants
Viande : pomme de terre grenaille et légumes de saison rôti
Poisson : riz safrané et légumes de saison rôti
Dessert
Bûche glacé chocolat praliné cœur caramel beurre salé ..... 6,00 € / part
Bûche glace fruits rouge crème de vanille et fleur de cerisier ..... 6,00 € / part
Veuillez réserver votre menu à l'avance
à la table des moulins au 0638513877
ou par mail a ltdm42330@gmail.com

Appartement F3 à louer – Mairie de Saint-Médard-en-Forez

D'une superficie de 80 m² au 1er étage comprenant :

- une cuisine équipée
- une salle de séjour
- deux chambres
- une salle d'eau avec douche
- un WC

Equipé d'une pompe à chaleur air/air : chauffage en hiver et climatisation en été.
Disponible début décembre 2026.
Loyer = 540 €, hors charges (ordures ménagères, entretien du système de chauffage et des parties communes).



TL7 était sur notre village en septembre 2026

Nous avons eu le plaisir et l'honneur d'accueillir TL7 sur notre village en septembre 2026, un moment riche en échanges et en convivialité.



St-Médard-en-Forez, ep 1 : une escale...
TL7



St-Médard-en-Forez, ep 2 : un passionné...
TL7



St-Médard-en-Forez, ep 3 : un trésor...
TL7



St-Médard-en-Forez, ep 4 : un cultivateur...
TL7

https://www.tl7.fr/replay/bienvenue-chez-vous_23/st-medard-en-forez-ep-1-une-escale-pleine-de-surprises_xb8v4yq.html

https://www.tl7.fr/replay/bienvenue-chez-vous_23/st-medard-en-forez-ep-2-un-passionne-qui-travaille-pour-le-monde-entier_xb8v4yu.html

https://www.tl7.fr/replay/bienvenue-chez-vous_23/st-medard-en-forez-ep-3-un-tresor-decouvert-dans-la-maison-paroissiale_xb8v4yy.html

https://www.tl7.fr/replay/bienvenue-chez-vous_23/st-medard-en-forez-ep-4-un-cultivateur-de-houblon_xb8v4z2.html

Movember

Un mois pour la santé des hommes

En novembre, les moustaches font parler d'elles… et de santé ! À Saint-Médard-en-Forez aussi, ce mois peut être l'occasion de prendre soin de soi et de ses proches.

Chaque année, le mouvement international Movember sensibilise aux cancers de la prostate et des testicules, ainsi qu'à la santé mentale et à la prévention du suicide. Il collecte aussi des fonds pour soutenir des projets consacrés à la santé masculine. La moustache, emblème de la campagne, permet d'aborder ces sujets plus facilement.

Être attentif à sa santé

Une grosseur, un gonflement ou un changement inhabituel au niveau d'un testicule doivent conduire à consulter, même sans douleur. Ces signes peuvent avoir plusieurs causes : un professionnel de santé pourra vous orienter.

Le dépistage du cancer de la prostate n'est pas recommandé de façon systématique chez les hommes sans symptôme. La décision se discute avec son médecin, selon sa situation personnelle, les bénéfices et les limites des examens.

Prendre des nouvelles et savoir écouter

Un simple « Comment vas-tu, vraiment ? » peut ouvrir la discussion. Prendre le temps d'écouter un ami, un voisin ou un membre de sa famille, sans jugement, est à la portée de chacun. Quand le mal-être s'installe, en parler à un proche et solliciter un professionnel de santé sont des démarches utiles. Demander de l'aide est une façon de prendre soin de soi.

Chacun peut participer

Laisser pousser sa moustache, marcher entre amis, soutenir une collecte ou simplement engager la conversation : chacun peut trouver sa manière de participer. En famille, entre voisins ou au sein des associations de Saint-Médard-en-Forez, profitons de novembre pour parler de santé et rester attentifs les uns aux autres.

Pour découvrir le mouvement : **fr.movember.com**

En cas de détresse ou de pensées suicidaires, pour vous ou un proche : 3114, numéro national de prévention du suicide, gratuit, **24 h/24 et 7 j/7.**

